Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9355 — VW Group/Intel/Allied Holdings/JV)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 165/09)

1. Le 3 mai 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Volkswagen Finance Luxembourg S.A. («VWFL», Luxembourg), contrôlée par Volkswagen AG (Allemagne) et appartenant au groupe Volkswagen («groupe VW», Allemagne),

— Mobileye Vision Technologies Ltd. («Mobileye», Israël), contrôlée par Intel Corporation («Intel», États-Unis),

— Champion Motors Ltd. («Champion Motors», Israël), contrôlée par Allied Holdings Ltd. («Allied Holdings», Israël), et

— une entreprise commune («JV», Israël).

Le groupe VW, Intel et Allied Holdings acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'entreprise commune. La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— VWFL: société d'investissement et filiale à 100 % de Volkswagen AG, présente à l'échelle mondiale dans la conception, la construction, la commercialisation et la vente de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de camions, d'autobus, d'autocars, de châssis d'autobus, de moteurs diesel et de motos, y compris la fourniture de pièces de rechange et d'accessoires pour chacun de ceux-ci, ainsi que dans le domaine des services financiers et d'assurance connexes et des solutions de services en matière de mobilité et de connectivité,

— Mobileye: activités ayant trait au développement de la vision informatique et de l'apprentissage automatique, à l'analyse de données, ainsi qu'à la localisation et à la cartographie pour les systèmes d'aide à la conduite et la conduite autonome. Mobileye est une filiale d'Intel, l'un des principaux fabricants de puces semi-conductrices,

— Champion Motors: importateur et distributeur direct des marques Volkswagen, Skoda, Audi et Seat en Israël. Champion Motors est une filiale d'Allied Holding, une société holding d'investissement israélienne,

— entreprise commune: entreprise commune nouvellement créée qui proposera en Israël un service de mobilité à la demande [«Mobility-as–a-Service» (MaaS)], et plus particulièrement un service de covoiturage fondé sur un parc de véhicules électriques autonomes.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9355 — VW Group/Intel/Allied Holdings/JV

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE